Leclaire.

De l'organisation
du travail

OBSERVATIONS.

Cette brochure a été faite dans les premiers jours qui ont suivi la révolution de février.

J'hésitais à la publier, je ne voulais pas me mêler ostensiblement de la grande question qui préoccupe tout le monde aujourd'hui ; je reculais aussi pour me porter candidat à l'assemblée nationale, mais, pressé par ceux qui pensent que je puis rendre quelque service, j'ai cédé, et je publie l'abrégé des comptes rendus de ce qui s'est passé chez moi depuis six ans.

Si des personnes réellement consciencieuses et amies du bien ont quelques doutes sur la véracité des faits que nous avançons, nous les engageons, pour l'acquit de leur conscience, à nous mettre à même de leur prouver que nous sommes vrai en tout point.

Je tiens beaucoup à constater que je ne prétends nullement avoir résolu chez moi le problème social, je tiens, au contraire, à ce qu'on sache et à ce qu'on

le sache bien, l'expérience me l'a démontré, que ce problème immense ne peut se résoudre qu'en ayant recours à l'agriculture, par des moyens de transition appliqués progressivement; le bon sens des travailleurs le comprend très-bien, mais il faut, sans retard et sans cesse, s'occuper à le résoudre.

Le tableau qu'on trouvera ci-joint représente le nombre des individus employés, ouvriers et apprentis que j'ai admis à participer dans les bénéfices produits par le travail proportionnellement aux droits d'ancienneté et de capacité; ce nombre est le tiers environ des ouvriers qui ont travaillé à la maison dans le courant de chaque année.

On regrettera d'abord, avec nous, que la totalité des ouvriers qui ont travaillé dans nos ateliers n'ait pas été admise à la répartition des bénéfices, et ensuite que cette répartition n'ait pas été faite à l'égard de tous, d'après la même échelle de proportion; mais, si on considère que *défense nous avait été faite par l'autorité de répartir aux ouvriers et employés les bénéfices que produit le travail*, on reconnaîtra que non-seulement il pouvait y avoir pour nous de graves inconvénients à s'associer des ouvriers dont le caractère ne nous était pas connu, mais qu'il fallait encore un certain courage

pour outre-passer cette défense et braver les lois de septembre sous le coup desquelles nous nous trouvions placé en formant une association défendue et punie très-sévèrement par les lois (1).

LECLAIRE,
peintre-vitrier, rue Saint-Georges, 11, *à Paris.*

(1) Comme il faut être juste envers tout le monde, nous déclarons que, malgré la défense qui nous avait été faite par l'autorité, elle ne nous a jamais inquiété; la prudence ne commandait pas moins les plus grandes précautions de notre part.

DE L'ORGANISATION

DU TRAVAIL.

COMPTE RENDU DES ESSAIS TENTÉS

DANS L'ENTREPRISE

DE PEINTURE EN BATIMENTS

DEPUIS 1842 JUSQU'A CE JOUR.

PAR LECLAIRE.

A PARIS.

La révolution de 1848 est une révolution sociale ; ce qu'on appelle la politique n'y est entré que pour peu de chose.

Le malaise était général; excepté le pouvoir, tout le monde reconnaissait que le moment était venu de s'occuper de réforme; chacun redoutait une catastrophe : les uns, pour la prévenir, cherchaient à éclairer nos gouvernants par des protestations pacifiques, les autres, au contraire, ne voyaient de chances de salut que dans la résistance; pendant ce temps-là, le peuple souffrait, il restait calme et résigné, mais il n'avait point oublié qu'en confiant, en 1830, à la royauté sortie des barricades le dépôt de sa conquête, il avait moins en vue

alors un simple changement de gouvernement qu'une amélioration réelle et progressive dans sa position sociale.

La royauté, au contraire, ayant oublié son origine, et, par conséquent, sa mission, le peuple lui a retiré son mandat et a proclamé la république, convaincu que cette forme de gouvernement est la seule qui se prête à la réalisation des améliorations réelles du sort des travailleurs.

Le mot *république* rappelle de bien tristes souvenirs, et effraye beaucoup de monde ; on s'imagine que la liberté individuelle est compromise, que, incessamment, on se portera à des excès de toute nature contre les personnes et les propriétés; de sorte que, pour échapper à tous ces maux, on ne trouve rien de mieux que de quitter Paris et même la France.

La panique est d'autant plus grande que la question de l'organisation du travail, question qui, pour beaucoup, n'est encore qu'une utopie, vient encore compliquer la situation.

L'organisation du travail, pour un grand nombre, c'est la vie en commun, c'est l'anéantissement de tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, l'anéantissement de la famille; au point de vue de ceux-là, le travail ne peut s'organiser qu'en les dépouillant de ce qu'ils possèdent, et que, pour opérer cette dépouille, on provoquera contre eux les mesures les plus exagérées.

Quelle erreur!!! la peur seule pouvait faire comparer notre époque à celle de 93!!!

Mais, qu'on se rassure, rien de ce qu'on craint

n'arrivera; si quelques esprits aveugles, dans le vain espoir de porter atteinte à nos libertés, parvenaient à égarer quelques hommes, à leur faire commettre des actes blâmables contre les personnes ou les propriétés, ces excès seraient bientôt réprimés par les travailleurs eux-mêmes.

Ce n'est pas connaître les travailleurs que leur supposer de pareilles idées de désordre, c'est les calomnier que de penser qu'ils jalousent le bien d'autrui; ils se respectent trop pour songer à dépouiller qui que ce soit. En un mot, on ne peut qu'être profondément affligé en voyant des personnes éclairées avoir des idées aussi peu raisonnables; les travailleurs savent bien que dépouiller ceux qui possèdent ne changerait pas leur position. Qui ferait les travaux ensuite? Seraient-ce ceux qui auraient été dépouillés qui pourraient remplacer le forgeron, le charpentier, le couvreur dans l'état que les uns et les autres exercent; non, ce ne serait qu'un embarras de plus. Les ouvriers ne demandent que du travail, mais un travail tel qu'en s'y livrant avec patience et courage ils en retirent un salaire suffisant à leur existence et à celle de leur famille. D'ailleurs n'ont-ils pas donné des preuves convaincantes de leur respect pour la propriété en affichant au bout de leurs baïonnettes, le jour même où la capitale était à leur merci, ces placards écrits en gros caractères : **MORT AUX VOLEURS**? N'était-on pas terrifié ces jours-là? Et cependant cette terreur n'a pas été justifiée. Et depuis, encore, les travailleurs n'ont-ils pas prouvé qu'ils connaissaient leur puissance

par ces manifestations si calmes et si imposantes? Auraient-ils besoin d'attendre pour agir? Non, ils n'agiraient que s'ils y étaient forcés par la famine, car ils portent dans leur cœur des sentiments que la corruption et l'égoïsme ont respectés.

Les travailleurs peuvent-ils donner des témoignages plus éclatants de leur amour pour l'ordre et de leur dévouement à la chose publique qu'en s'élevant partout contre les fauteurs de désordre, qu'en s'imposant des sacrifices pécuniaires qu'ils viennent offrir pour concourir aussi au soulagement de la crise actuelle.

Mais, si on se donne la peine d'examiner tout ce qui se passe autour de soi, on est ému jusqu'aux larmes, quand dans sa maison, sous ses yeux, les ouvriers qui travaillent se réunissent et proposent de se mettre au repos pendant *quinze jours* pour que des ouvriers sans ouvrage viennent prendre leur place, lorsqu'eux-mêmes, après ces quinze jours expirés, ne sont pas sûrs s'il en restera pour eux; enfin, cinq jours après un pareil sacrifice, une souscription s'ouvre pour secourir la veuve d'un camarade. Croyez-vous qu'ils ne répondront point à l'appel, c'est une erreur; quatre-vingts individus prélèvent encore 60 francs sur leur nécessaire pour secourir la compagne de celui qu'ils ont connu (1).

En présence de pareils faits, on ne peut maîtriser un

(1) Voilà réellement ce qui s'est passé sous nos yeux le 26 mars et le 1er avril, indépendamment du prélèvement d'une journée de travail offerte au gouvernement provisoire.

mouvement irrésistible qui vous entraîne et vous excite à vous dévouer pour défendre ceux qu'on ne blâme que parce qu'on ne les connaît pas.

Qu'on n'hésite pas à se rapprocher des ouvriers, qu'on sache les faire causer, on reconnaîtra que leur cœur est le même que le nôtre; tous les cœurs peuvent s'ouvrir aux idées grandes et généreuses. On ne connaît pas les ouvriers, le moment est venu de faire connaissance en s'entretenant avec eux; on remarquera que, s'ils pèchent par la forme du langage, ils brillent souvent par la logique ; on apprendra d'eux que la nature, dans la répartition de ses dons, a plus d'une fois placé des qualités précieuses sous une blouse.

Au lieu de fermer nos bourses, ouvrons-les; acquittons d'avance nos impôts, et, au lieu de chercher, par tous les moyens possibles, à nous procurer de l'argent pour le cacher, acceptons du papier de nos débiteurs, faisons fondre notre argenterie : nous rendons un double service à la société en augmentant la masse du numéraire ; sa circulation procurera du travail aux ouvriers. Au lieu de quitter nos demeures et de nous donner le ridicule de les démeubler dans la crainte imaginaire du pillage, jouissons honorablement de notre fortune : les travailleurs nous en sauront gré en faisant les préparatifs de nos fêtes; nous leur procurerons du travail et nous n'exciterons nullement leur envie. Ils ne sont point envieux des riches; ils méprisent seulement ceux qui thésaurisent, attendu que ceux-là, pour eux, sont des êtres nuls qu'ils dédaignent.

Que ceux qui possèdent et qui savent jouir de leur avoir aient confiance dans les travailleurs, s'ils veulent que ces derniers aient confiance en eux; les intérêts des uns et des autres sont solidaires.

Qu'on y réfléchisse, on commet une faute énorme, on assume sur soi une bien grande responsabilité en partant pour la campagne deux mois plus tôt que d'habitude, surtout sans donner d'ordre, comme on le fait habituellement, pour que les travaux s'exécutent pendant son absence : en agissant de la sorte, on s'expose à être considéré comme suspect et hostile à l'ordre de choses nouveau et comme trahissant la cause populaire (1). D'ailleurs n'a-t-on pas des devoirs à remplir, n'avez-vous pas contracté des engagements envers ces pauvres petites orphelines, vous, femmes d'élite, qui consentez à ce qu'elles vous appellent leurs mères? Vous les avez adoptées en créant des crèches, des salles d'asile, des écoles et des institutions de toute espèce, qui sont votre ouvrage et pour lesquelles vous avez pris l'initiative. Bonnes et excellentes dames, toujours courageuses dans les grandes calamités, toujours prêtes à secourir les malheureux, vous ne vous souvenez donc pas de ce bonheur que vous éprouviez en préparant, dans vos salons, ces chefs-d'œuvre d'art et de goût que vos mains délicates exécutaient, que vous alliez vendre ensuite vous-mêmes, en vous faisant marchandes, dans le but

(1) Nous apprenons, avec un bien grand plaisir, que des personnes qui étaient parties reviennent et que d'autres prêtes à partir restent.

d'obtenir le prix le plus élevé possible, afin d'agrandir vos bienfaits? Et ces bals qui se donnaient dans un but philanthropique et que vous patronisiez pour en grossir les recettes, toujours au profit de ces pauvres veuves, vos sœurs, de ces vieillards et de ces pauvres petits enfants; et ces caisses d'épargne qui ont été fondées pour les travailleurs, ces caisses de retraite dont on s'occupait, malgré les entraves qu'élevait ce pouvoir d'une autre époque! Croyez-vous que les travailleurs ne font aucun cas de ce que vous avez fait? C'est une erreur : ils en sont profondément reconnaissants. Ils savent parfaitement que, si vous ne faisiez pas davantage, c'est que vous ignoriez les moyens à employer pour faire mieux; ils comprennent aussi que vos fortunes, dans la terrible secousse que nous venons d'éprouver, ont pu être fortement atteintes, et que vos fondations utiles ne peuvent plus être malheureusement aussi nombreuses. Mais ce qu'ils ne comprendront jamais, c'est la disparition complète du numéraire : ils vous accuseront de le cacher; ils vous accuseront encore de la chute du crédit, sans lequel toute société croule.

Que ceux qui sont partis à la campagne reviennent au milieu de nous, reprenons nos habitudes, c'est le moyen de rétablir la confiance : la confiance, la confiance, tout est là. Que les propriétaires de Paris fassent travailler; qu'ils ne fassent faire que de légers travaux, s'ils ne peuvent pas en faire faire de grands; avec 100 fr. on occupe un ouvrier un mois. Il faut qu'à tout prix cet aspect inaccoutumé des rues de Paris

change; on ne le reconnaît plus, il manque quelque chose, on éprouve un vide que la reprise des travaux seule peut combler; en un mot, il faut que cette animation industrielle, à laquelle on est habitué, reparaisse. On guérira bien des personnes de la peur; mettons-nous tous au plus vite à panser ces nombreuses blessures que le gouvernement et les travailleurs sont aussi désireux les uns que les autres de voir se cicatriser.

Nous comprenons très-bien que, sous l'impression du premier moment, on ait pu être effrayé; mais que se passe-t-il aujourd'hui? Les travailleurs, au milieu de cette débâcle de fortunes fictives qui n'avaient pour base que des chiffons de papiers, sont calmes; seulement ils prouvent, par leur attitude ferme, qu'ils comprennent que la révolution de 1848 n'aura pas été faite au profit de quelques-uns, mais au profit de la société tout entière; ils le prouvent en faisant la police pour maintenir l'ordre et conserver intactes nos propriétés; ils le prouvent en attendant patiemment que ceux en qui ils ont mis et vont mettre leur confiance aient préparé un ordre de choses en rapport avec les besoins de l'époque; ils prouvent enfin qu'ils veulent que ce tableau hideux de la misère (que jamais les aumônes n'auraient pu faire disparaître) soit enfin anéanti par l'organisation du travail.

Qu'on ne s'y méprenne pas, il n'y aura de tranquillité pour tous que quand le travail sera organisé.

Nous savons que, pour des personnes, ce mot d'*or-*

ganisation du travail n'a aucun sens; mais qu'on se méfie avant de porter un jugement, on pourrait se tromper, ce qui nous paraît impossible aujourd'hui nous semble souvent réalisable le lendemain.

Qu'on consulte les travailleurs, s'ils ne disent pas comment le travail peut s'organiser, on apprendra d'abord qu'ils tiennent essentiellement à la considération des riches, non pas parce que ces derniers sont riches, mais parce que les travailleurs ont le sentiment de leur dignité et que rien ne les blesse aussi profondément que le mépris que parfois on fait d'eux.

On apprendra qu'ils tiennent à ce que ces anomalies qui existent dans nos codes soient modifiées, et que leur égalité devant la loi ne soit pas un vain mot;

Qu'ils tiennent à avoir constamment du travail;

Qu'ils tiennent à ce que les auteurs de leurs jours, affaiblis par de rudes travaux, vivent tranquilles dans leur vieillesse;

Qu'ils tiennent à donner à leurs enfants non-seulement la nourriture matérielle, mais une instruction élémentaire appropriée à leur position; enfin qu'ils puissent apprendre à lire, écrire et compter;

Qu'ils tiennent, quand ils sont malades, à ne pas dépenser, pour se faire soigner, leurs faibles économies, qu'un pénible labeur et de nombreuses privations leur permettent à peine de faire;

Qu'ils tiennent à ne pas se séparer de leurs familles pour aller à l'hôpital : ils préfèrent les soins de ceux qui leur sont chers à ceux des étrangers, car eux aussi

ont des sentiments de famille ; à cet égard, ils sont plus profonds dans leur cœur qu'on ne le pense;

Qu'ils tiennent à ne pas être exposés, dans leur vieillesse, à manquer du nécessaire;

Qu'ils tiennent enfin à avoir leur modeste part des richesses NOUVELLES à ACQUÉRIR, attendu qu'ils contribuent à les produire et qu'ils trouvent tout naturel d'y participer dans la **JUSTE PROPORTION** de leur concours.

Voilà, en résumé, ce que les travailleurs entendent obtenir **PROGRESSIVEMENT**, par l'organisation du travail; voilà ce qu'ils **VEULENT** aujourd'hui; voilà ce qu'il **FAUT LEUR ACCORDER** par un moyen ou par un autre : le résultat leur suffit.

Il y en a qui veulent organiser le travail par le communisme, d'autres par le phalanstère, M. Louis Blanc par les ateliers nationaux; qu'importe le moyen, si, en fin de compte, chacun y trouve le sien? Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les théories tendent au même but, c'est-à-dire à assurer à chacun la plus grosse somme de bonheur possible.

Peu de personnes croient à la réalisation de ce bonheur; pour nous, sans nous faire illusion, nous croyons qu'on pourrait faire quelque chose de plus équitable que ce qui existe aujourd'hui dans la répartition des richesses NOUVELLES A ACQUÉRIR.

Les moyens à employer sont faciles; tous les actes de société anonyme, en commandite, ou en participation peuvent servir de base pour former des associations :

quiconque voudra se donner la peine d'en lire un le reconnaîtra.

Voici, du reste, à part ces actes, auxquels nous renvoyons, nos idées sur ce qu'il nous semble possible de faire quant à présent; nous les ferons suivre d'un résumé du compte rendu des essais pratiqués dans notre maison depuis 1842 jusqu'à ce jour.

IDÉES GÉNÉRALES

sur ce qu'il nous paraît être possible d'appliquer, dans l'industrie par les chefs d'établissement, et dans l'agriculture par les fermiers, sans jeter aucune perturbation dans les choses existantes, en attendant que le travail soit organisé.

Chaque industrie aura son bureau particulier où les ouvriers sans ouvrage iront donner leur adresse, et où chaque directeur d'établissement adressera ses demandes d'ouvriers; les frais que nécessiteront ces bureaux seront à la charge de chaque industrie.

Tout établissement, quel qu'il soit, sera considéré comme une industrie exploitée par action; le chef de chaque établissement sera le capitaliste, si ses moyens le lui permettent, et de droit l'administrateur principal, ainsi que le président d'un conseil d'administration et de discipline, nommé par l'élection; l'intérêt des capitaux qu'il avancera ou qui seront empruntés sera payé à un taux déterminé.

Le directeur gérant recevra un traitement fixe, annuel, ainsi que les employés dont les fonctions ne permettraient pas d'être remplies à la journée. Tous les employés de quelque sexe qu'ils soient, ayant rempli un emploi momentanément ou de continue, pour un établissement quelconque, ainsi que les ouvriers ou ouvrières et les apprentis qui y auront travaillé de continue ou à diverses reprises, seront considérés comme actionnaires travailleurs et auront droit à la part du bénéfice que leur travail aura concouru à produire.

Un compte sera ouvert sur un livre à ce destiné à chaque actionnaire travailleur, correspondant à un livret dont chacun serait porteur, pour y enregistrer les sommes que les uns et les autres recevraient les jours de paye, pour solde de son emploi ou pour solde des journées qu'il aurait faites pour les établissements où il aurait travaillé. A la fin de l'année, après l'inventaire, la somme totale que chacun aurait reçue sera considérée dans chaque établissement comme étant sa mise de fonds, et servira de base pour établir les bénéfices répartis entre les uns et les autres.

Chaque individu sera libre d'aller travailler dans l'établissement où il trouvera de l'ouvrage, il y sera payé du temps qu'il y aura passé; dans chaque établissement où il travaillera il y acquerra des droits aux bénéfices en raison des sommes qu'il aura reçues, puisqu'elles seront toujours considérées comme étant sa mise de fonds.

Les inventaires de chaque établissement étant faits et surveillés par un conseil nommé par l'élection, les actionnaires travailleurs devront toujours accepter les comptes qui seront rendus; un détail de ces comptes sera remis à chaque intéressé.

Dans chaque établissement, un conseil d'administration et de discipline sera nommé à la majorité des suffrages, ainsi que tous les employés et les chefs d'ateliers nécessaires à l'établissement; les uns et les autres seront nommés pour un temps déterminé, et, à l'expiration de leur mandat, ils seront soumis à une nouvelle élection; néanmoins ce conseil ne devra être renouvelé que par tiers ou au plus par moitié; autant que possible les membres du conseil et les employés de tous grades devront connaître par pratique l'industrie qu'ils exerceront (1).

Les élections pour chaque établissement, et dans toutes les industries, auront lieu à l'époque où les travaux seront le plus abondants, afin que le plus grand nombre possible de travailleurs puissent y concourir; il n'y aura que ceux qui travailleront dans le moment des élections pour un établissement qui auront le droit d'y voter. Le nombre des membres composant ce conseil sera plus ou moins grand en raison de l'importance de l'établissement.

Le conseil aura des jours fixes pour ses réunions; il

(1) C'est ce qui n'a pas lieu en peinture; aussi de graves inconvénients en résultent-ils, notamment pour ce qui a rapport à la comptabilité.

sera présidé de droit par le chef de l'établissement; ses séances ne seront pas publiques, mais il y sera admis à tour de rôle, comme auditeurs seulement, un certain nombre d'actionnaires travailleurs attachés à l'établissement.

Ce conseil fera les règlements qui devront être observés dans les ateliers par les actionnaires travailleurs; ces règlements auront pour but d'y maintenir la morale et la bonne tenue (1).

Le conseil s'occupera de la fixation des heures de travail, des prix des produits, du traitement à allouer aux employés, du prix des journées des ouvriers; il fixera la durée du temps d'apprentissage des enfants, ainsi que le traitement à leur allouer; il surveillera la comptabilité et la gestion de chacun; il déterminera les récompenses à accorder à ceux qui auront fait des découvertes productives à l'établissement; il fixera les éopques pour la distribution des bénéfices auxquels aura droit chaque industriel travailleur; il estimera, au moment de l'inventaire, les marchandises restant en magasin et les instruments de travail; il déterminera, selon l'état plus ou moins prospère de la société, dans quelle proportion les bénéfices devront être répartis, et quelle sera la somme à porter à la réserve, ainsi que celles destinées à l'amortissement du matériel, et enfin les

(1) Dans un petit livre ayant pour titre *Des améliorations qu'il serait possible d'apporter dans le sort des ouvriers peintres en bâtiments,* on trouvera des règlements et des détails d'exécution qui pourront être utiles pour en dresser d'autres.

sommes nécessaires aux secours des blessés, des malades et des pensions; il fixera les retenues à faire à ceux qui auraient pu, par négligence ou par incapacité, nuire aux intérêts de la société.

Le conseil rendra compte de sa gestion tous les ans, en assemblée générale, en présence de tous les intéressés.

Quant au mode d'exécution pour mettre en pratique ces idées, nous n'entrerons pas dans de minutieux détails; nous dirons seulement qu'il faut faire un inventaire de son matériel, de ses marchandises en magasin et en établir la valeur, et estimer sa clientèle exactement comme s'il s'agissait de vendre son établissement, pour en porter la somme au débit des affaires futures.

Les intérêts sont servis, chaque année, avant tout prélèvement de bénéfices, et, s'il y en a, ils sont répartis sur les salaires ; enfin une réserve est faite pour amortir insensiblement la valeur du matériel et de la clientèle. Il en sera de même à l'égard des capitaux versés ou empruntés pour le roulement de fonds nécessaire à la marche de l'établissement.

Quant au traitement de chacun, il devra être fixé au prorata des services matériels et intellectuels que chaque intéressé est susceptible de rendre à l'établissement.

MAI

ANN

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES SOMMES RÉPARTIES AUX OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE LA MAISON *LECLAIRE*,

SOIT A TITRE DE PART PROPORTIONNELLE DANS LES BÉNÉFICES, SOIT A TITRE D'ENCOURAGEMENTS COMME SURNUMÉRAIRES OU ASPIRANTS A L'ADMISSION, PENDANT LES ANNÉES 1842 A 1848.

(Pour renseignements sur les réflexions qu'on pourrait faire à l'égard de la différence qu'il y a dans la répartition entre les individus, voir l'avis placé en tête de cette brochure.)

NOMS ET DEMEURES des OUVRIERS ET EMPLOYÉS.	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.		TOTAUX.	OBSERVATIONS.
	Répartition proportionnelle aux salaires payés.	Répartition à titre d'aspirant.	Répartition proportionnelle aux salaires payés.	Répartition à titre d'aspirant.	Répartition proportionnelle aux salaires payés.	Répartition à titre d'aspirant.	Répartition proportionnelle aux salaires payés.	Répartition à titre d'aspirant.	Répartition proportionnelle aux salaires payés.	Répartition à titre d'aspirant.	Répartition proportionnelle aux salaires payés.	Répartition à titre d'aspirant.		
1 Altmeyer, rue Bourtibourg, 9.	297	»	272 60	»	262 60	»	151 45	»	268 20	»	»	»	1,251 85	Mort
2 Aubert aîné, rue Maubuée, 7.	292	»	341	»	355 50	»	329 55	»	378 60	»	355 20	»	2,051 85	
3 Aubert (Pierre), rue de la Clef, 17.	»	»	276 10	»	288 75	»	313 35	»	333 80	»	340 05	»	1,552 05	
4 Adrien, rue Lobau, 8.	»	»	»	80	»	100	»	»	»	»	»	»	180	A quitté la maison (employé).
5 Allain, rue Saint-Julien-le-Pauvre, 13.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	40	80	
6 Aubert fils, rue Maubuée, 7.	»	»	»	»	»	10	»	15	»	»	»	»	25	A quitté la maison (apprenti).
7 Badin, rue de la Parcheminerie, 2.	»	»	»	50	»	60	»	90	»	105	»	100	405	
8 Boutry, rue du Foin-Saint-Jacques, 5.	283	»	350 20	»	359	»	353 95	»	361 80	»	381 25	»	2,089 20	
9 Beaupré, rue du Carbnet, 11.	341	»	431 50	»	475 40	»	479 40	»	121 50	»	343 45	»	2,192 25	
10 Belmard, rue de la Tixeranderie, 1.	225	»	270 15	»	264 40	»	316 15	»	300 30	»	314 20	»	1,690 20	
11 Brodin, rue Rochechouart, 56 *bis*.	272	»	334 60	»	361 25	»	373 30	»	382 05	»	377 70	»	2,100 90	
12 Capelle, rue du Faubourg-Saint-Martin, 253.	302	»	351	»	352 35	»	363 65	»	379 15	»	380 15	»	2,128 30	
13 Champs, rue du Roi-de-Sicile, 42.	239	»	283 70	»	282 10	»	311 35	»	323 10	»	317	»	1,756 25	
14 Chopin, à la Maison-Blanche, 35.	312	»	353 75	»	378 40	»	»	»	»	»	»	»	1,044 15	A quitté la maison.
15 Couerbe, rue du Cherche-Midi, 12.	296	»	351 35	»	370 20	»	317 20	»	400 80	»	380 55	»	2,116 10	
16 Candelot, rue Traversière, 15.	239	»	281 50	»	292 30	»	57 75	»	»	»	»	»	870 55	A quitté la maison
17 Cantais, rue de Tournon, 26.	289	»	346 50	»	350 55	»	347 25	»	358 75	»	380	»	2,075 95	
18 Chichard, rue du Cadran, 39.	270	»	305 40	»	»	»	313 80	»	306 65	»	338 95	»	1,534 80	
19 Choisy, rue Saint-Georges, 11.	395	»	495 80	100	532 70	»	530 70	»	130 65	»	»	»	2,184 85	A quitté la maison (employé)
20 Cavier, rue Hauteville, 87.	»	»	»	50	»	60	»	»	»	»	»	»	110	*Idem.*
21 Calbaut, rue du Cadran, 41.	»	»	»	»	»	10	»	15	»	»	»	»	25	*Idem* (apprenti)
22 Boulogne, passage Bourg-l'Abbé, 17.	»	»	»	60	»	100	»	»	»	60	»	100	320	
23 Benard, rue Saint-Jacques, 316.	»	»	»	50	»	50	»	75	»	50	»	»	225	A quitté la maison.
24 Baudiau, rue des Deux-Ponts, 30.	»	»	»	»	»	20	»	»	»	»	»	»	20	*Idem* (apprenti).
25 Baudouin, rue Cardinet, 5.	»	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	»	50	*Idem.*
26 Bertaut, rue de Levis, 64 (Monceaux).	»	»	»	»	»	»	»	50	»	50	»	100	200	Employé.
27 Brisson, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, 30.	»	»	»	»	»	»	»	35	»	40	»	40	115	
28 Bellot, rue des Arcis, 9.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	100	100	
29 Cauwet, petite rue du Bac, 24.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	30	
30 Capelle fils, faubourg Saint-Martin, 253.	»	»	»	»	»	»	»	60	»	70	»	70	200	
31 Clerc, rue Cassette, 2.	»	»	»	»	»	35	»	50	»	60	»	60	205	
32 Desnouets aîné, rue des Noyers, 20.	255	»	319 85	»	341 85	»	334 65	»	365 30	»	366 50	»	1,983 15	
33 Dunand père, rue de Sèvres, 109.	70	»	349 75	»	360 90	»	384 15	»	378 80	»	376 85	»	1,919 75	
34 Domis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 62.	243	»	286 05	»	290 50	»	301 70	»	317 20	»	311 35	»	1,749 80	
35 Deruire, rue des Lombards, 13.	265	»	309 30	»	315 60	»	347 05	»	318 65	»	376 15	»	1,962 45	
36 Dupuis, rue Bourbon-le-Château, 6.	237	»	288 20	»	303 25	»	198 85	»	346 40	»	333 05	»	1,712 75	
37 Défournaux père, rue de Clichy, 65.	»	»	292	»	363 80	»	370 35	»	383 95	»	368 40	»	1,778 50	
38 Défournaux (Alfred), rue de Clichy, 65.	»	»	»	80	399 50	»	399 50	»	464 60	»	552 40	»	1,896	Employé
39 Défournaux (Théophile), rue de Clichy, 65.	»	»	»	»	»	50	»	75	»	90	»	90	305	
40 Derme, rue Rochechouart, 28.	»	»	»	50	»	60	»	»	»	»	»	»	110	A quitté la maison (employé).
41 Duvoir, rue Culture-Sainte-Catherine, 52.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	110	*Idem.*
42 Desnouets jeune, rue Saint-Étienne-des-Grès, 12.	»	»	»	50	»	60	»	100	»	105	»	100	415	
43 Desjardins père, rue de Vaugirard, 88.	»	»	»	50	»	60	»	90	»	105	»	50	355	
44 Desouches, rue de Sèvres, 113.	»	»	»	»	»	60	»	60	»	70	»	75	205	
45 Dunand fils, rue de Sèvres, 109.	»	»	»	»	»	»	»	30	»	40	»	40	130	Apprenti.
46 Dorsonval, rue de Bièvre, 27.	»	»	»	»	»	20	»	50	»	80	»	90	220	
47 Dubois, rue Cardinet, 20.	»	»	»	»	»	»	»	75	»	50	»	50	225	Beau-frère du citoyen Leclaire.
48 Esnu, rue Saint-Jacques, 299.	227	»	254 25	»	282 45	50	»	60	»	100	»	100	1,023 70	
49 Emiot, rue du Canivet, 4.	»	»	»	50	»	»	»	90	»	105	»	105	410	
50 Even, rue Mallart, 11.	»	»	»	50	»	60	»	75	»	85	»	»	260	Mort.
51 Esseulle, rue de la Cure, 9.	»	»	»	»	»	50	»	300	»	300	»	400	1,000	Employé.
52 Eckert, rue Cardinet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	50	100	
53 Fournied.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	10	20	Apprenti.
54 Ficatier, rue de Sèvres, 99.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	A quitté la maison.
55 Froger.	»	»	»	»	»	»	»	50	»	55	»	»	110	Mort.
56 Gosset, rue du Faubourg-Saint-Denis, 137.	236	»	271 10	»	312 40	35	322 40	»	316 40	»	335 75	»	1,823 75	
57 Gontier (René), rue des Récollets, 12.	274	»	314 70	»	318 95	»	373 80	»	390 15	»	381 25	»	2,082 85	
58 Guermann, rue des Boucheries, 46.	264	»	224 35	»	»	»	»	»	»	»	»	»	488 35	Mort par accident, laissant une veuve et deux enfants. Par application de l'article 46 du règlement des ateliers, la veuve a reçu une indemnité de 50 francs; de plus, il lui est accordé par la maison un secours de 15 francs par mois.
59 Gantz, montagne Sainte-Geneviève, 81.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	A quitté la maison (employé)
60 Giboreau, rue Saint-Jacques-la-Boucherie.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	*Idem* (*idem*).
61 Grébard jeune, faubourg Saint-Martin, 63.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	*Idem.*
62 Gontier jeune, cité Bouflers, 30.	»	»	»	»	»	35	»	»	»	»	»	»	35	Apprenti.
63 Garas, rue du Bac, 122.	»	»	»	»	»	»	»	50	»	60	»	»	110	A quitté la maison.
64 Hamier, aux Batignolles, rue de l'Église, 3.	301	»	341 80	»	353 45	»	»	»	»	»	»	»	999 25	*Idem.*
65 Hulin, rue de l'Hôtel-de-Ville, 62.	238	»	288 95	»	286 50	»	301 95	»	312 25	»	304 50	»	1,732 15	
66 Mlle Hutinel, rue Saint-Georges, 11.	109	»	193 70	»	200 95	»	206 20	»	218 55	»	198 50	»	1,126 90	Employée.
67 Hémour, rue Saint-Georges, 11.	»	»	»	25	»	50	»	75	»	75	»	»	225	A quitté la maison (employé)
68 Joliet (René), rue Beaurepaire, 8.	259	»	306 15	»	345 50	»	314 35	»	377 30	»	350 30	»	1,961 60	
69 Janvier, rue Fortin, 10.	»	»	257 80	»	324 05	»	328 35	»	345	»	363 35	»	1,619 45	
A reporter	7,030	»	9,346	935	9,768	1,035	8,741 85	1,610	8,637 90	1,855	8,535 85	1,810	59,364 65	
Report	7,030	»	9,346	935	9,768	1,035	8,741 85	1,610	8,637 90	1,855	8,535 85	1,810	59,364 65	
70 Janvier neveu, rue Fortin, 10.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	10	Mort (apprenti).
71 Leclaire, rue de la Victoire, 28.	1,318	»	1,500	»	1,598 10	»	1,598 10	»	1,687 50	»	1,620	»	9,321 70	
72 Lobiard, rue du Faubourg-Saint-Martin, 47.	308	»	376 80	80	425	»	424 30	»	506 25	»	540	»	2,660 35	Employé.
73 Lepoix, rue de la Huchette, 3.	»	»	»	50	»	60	»	90	»	105	»	105	410	
74 Lucas, rue des Mauvais-Garçons, 3.	»	»	»	»	»	»	»	60	»	50	»	50	160	
75 Lecoeur, apprenti, rue Traverse, 18.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	20	40	Apprenti.
76 Longprez, rue Galande, 43.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	50	
77 Macquart, rue Saint-Georges, 31.	»	»	479 10	200	530 45	»	532 70	»	618 75	»	635 90	»	2,996 90	Employé.
78 Michaud, rue de Tournon, 9.	235	»	353 95	»	362 50	»	215 80	»	388 80	»	381 25	»	1,937 30	
79 Meulet, rue des Barres-Saint-Jean, 15.	225	»	264 40	»	263 45	»	282 30	»	306	»	307 40	»	1,648 55	
80 Maison.	»	»	»	60	»	»	»	»	»	»	»	»	60	A quitté la maison.
81 Meulet jeune, rue des Barres-St.-Jean, 15.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	Mort.
82 Mergault, rue du Vieux-Colombier, 20.	»	»	»	50	»	60	»	90	»	105	»	50	355	
83 Marcille, rue du Faub.-du-Temple, 137.	»	»	»	50	»	60	»	90	»	105	»	150	455	
84 Masson, rue Aubry-le-Boucher, 35.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	A quitté la maisnn.
85 Milan, rue de la Calandre, 35.	»	»	»	50	»	60	»	90	»	105	»	»	305	*Idem.*
86 Mathey, faubourg Saint-Denis, 63.	»	»	»	»	»	»	»	35	»	40	»	40	115	
87 Maillet père, rue de la Santé, 21.	»	»	»	»	»	»	»	30	»	»	»	»	30	
88 Maillet fils, rue de la Santé, 21.	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	»	15	A quitté la maison (apprenti).
89 Molini.	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	»	15	*Idem.*
90 Mélério, passage Chausson, 13.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	20	40	
91 Mérienne, rue des Francs-Bourgeois, 10.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	50	
92 Muller aîné, rue Cassette, 23.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	40	
93 Muller jeune, rue des Deux-Moulins, 3.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	
94 Marette, grande rue des Batignolles, 26.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35	35	
95 Olivier, rue des Nonaindières, 18.	232	»	291	»	295 85	»	297	»	344 10	»	258 85	»	1,718 80	
96 Oswald aîné, faubourg Poissonnière, 104.	»	»	458 30	100	531 25	»	532 70	»	559 70	»	606 40	»	2,788 35	Employé.
97 Oswald jeune, faubourg Poissonnière, 104.	»	»	412 50	200	532 70	»	527 85	»	560 40	»	604 15	»	2,837 60	*Idem.*
98 Pupin, rue de Sèvres, 55.	254	»	298 50	»	313 95	»	332 70	»	342 15	»	331 50	»	1,873 10	
99 Pommery, passage Tivoli, 16.	200	»	307 75	»	318 30	»	333 15	»	339 70	»	337 30	»	1,836 20	
100 Poulain, rue de la Vannerie, 6.	311	»	347 80	»	369 85	»	385 45	»	379 95	»	380 15	»	2,174 20	
101 Phélipot, rue du Four-Saint-Germain.	293	»	339 25	»	296 75	»	157 55	»	317 10	»	327 60	»	1,731 25	
102 Rogé père, rue Mouffetard, 36.	298	»	345 30	»	353 70	»	347 40	»	376 85	»	373 60	»	2,094 85	
103 Rouen, rue du Faubourg-Poissonnière, 86.	»	»	351 85	»	423 85	»	»	»	»	»	»	»	775 70	A quitté la maison (employé).
104 Précheur aîné, rue du Ris, 9.	»	»	»	60	»	»	»	»	»	»	»	»	60	*Idem.*
105 Précheur cadet, rue du Ris, 9.	»	»	»	60	»	100	»	»	»	»	»	»	160	*Idem.*
106 Pinson, rue Perceval, 4 (Plaisance).	»	»	»	»	»	50	»	75	»	90	»	90	305	
107 Pinson neveu, rue Perceval, 4 (Plaisance).	»	»	»	»	»	10	»	15	»	25	»	25	75	Apprenti.
108 Parquet, rue de Bondy, 70.	»	»	»	»	»	60	»	90	»	105	»	105	360	
109 Peccard, rue du Vieux-Colombier, 23.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	60	
110 Sibois père, rue Amélie, 7 (bar. Blanche).	306	»	350 20	»	364 35	»	389 70	»	374 75	»	362 75	»	2,147 75	
111 Salmon, rue Salleneuve, 15 (Monceaux).	261	»	311 15	»	315 95	»	327 15	»	346 20	»	333 15	»	1,900 60	
112 Schambourg, rue de Levis, 15 (Monceaux).	263	»	300	»	319 60	»	319 60	»	337 50	»	135	»	1,674 70	Employé
113 Sibois fils aîné, rue Amélie, 7 (bar. Blanche).	»	»	»	»	»	20	»	30	»	40	»	45	135	Apprenti.
114 Sinet, rue de Seine, 14.	»	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	»	50	A quitté la maison.
115 Storny, chaussée des Martyrs, 15.	»	»	»	»	»	»	»	40	»	»	»	»	40	*Idem.*
116 Sibois fils jeune, rue Amélie, 7.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	10	15	Apprenti.
117 Rogé oncle, rue de la Vierge, 15.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	50	100	
118 Rogé fils, rue Saint-Victor, 74.	»	»	»	»	»	»	»	10	»	15	»	20	45	Apprenti.
119 Rogé neveu, rue de la Vierge, 15.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	10	15	*Idem.*
120 Renault, rue de Charonne, 32.	»	»	»	»	»	35	»	50	»	»	»	»	85	A quitté la maison.
121 Trubert, rue de la Sonnerie, 6.	70	»	310 25	»	320 75	»	370 05	»	342 15	»	380 70	»	1,793 90	
122 Tarrobe, rue de la Cure, 9 (Montmartre).	261	»	308	»	316 60	»	322 55	»	342 35	»	337 05	»	1,883 55	
123 Quetel, rue Tellier, 36 (Grenelle).	»	»	»	»	»	60	»	90	»	105	»	105	410	
124 Tardy, rue de la Cure, 9.	»	»	»	50	»	50	»	75	»	100	»	100	325	Employé.
125 Verdin, rue Las-Cases, 1.	»	»	»	»	»	50	»	75	»	90	»	100	315	Neveu du citoyen Leclaire.
126 Vélin, rue Folie-Méricourt.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	A quitté la maison.
127 Vallet, rue Miromesnil, 45.	»	»	»	60	»	»	»	50	»	80	299 65	90	220	
128 Wagner, marché aux Poirées, 16.	247	»	297 65	»	329	»	191 85	»	»	»	»	»	1,365 15	
129 Vaumorin, rue Grange-Batelière, 9.	154	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	154	A quitté la maison.
130 Gille.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	50	65	Employé.
131 Hébert, rue du Faubourg-St.-Martin, 231.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	100	»	100	200	
132 Amand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	»	40	
133 Daligaut.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	
134 Déjardins fils, rue de Vaugirard, 88.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	Apprenti.
135 Défournaux (Jules), rue de Clichy, 63.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	*Idem.*
136 Brasseur.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	A quitté la maison (employé).
137 Bliard, rue du Vieux-Colombier, 32.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	*Idem.*
138 Boulet, rue de Ponthieu, 51.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	*Idem.*
139 Fargas.	»	»	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	50	*Idem.*
140 Gauvain, rue de Sèvres, 68.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	60	
141 Réautey.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	140	140	
142 Tarrobe fils aîné, rue de la Cure, 9.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	Apprenti.
143 Tarrobe fils jeune, rue de la Cure, 9.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	10	*Idem*
Totaux.	12,266	»	17,349 75	2,365	18,350	1,710	16,629 75	2,775	17,108 10	3,280	17,094 25	3,660	112,588 15	

AUX CHEFS D'INDUSTRIE ET MARCHANDS.

Voilà comment, en 1842, nous avons abordé la question; voilà ce que chacun peut faire dans son industrie ou dans son commerce; voilà ce que les fermiers mêmes peuvent faire dans l'agriculture. Si nous avions été à portée de la campagne, nous n'en serions pas resté là, c'est-à-dire que nous aurions réuni les travaux de l'agriculture à ceux de l'industrie, et nous avons la confiance que le résultat en aurait été tout aussi satisfaisant que celui que nous avons obtenu dans notre métier de peintre en bâtiments.

Que les chefs d'industrie y réfléchissent sérieusement; la question se présente de manière à ne plus pouvoir être reculée : le droit d'association étant proclamé, ils ne conserveront leur position qu'en se mettant à la tête du mouvement; la connaissance qu'ils possèdent des relations commerciales et administratives leur en procure la facilité.

Quiconque est à la tête d'un établissement et qui est de bonne foi conviendra que, pendant le temps qu'il passe dans les affaires, sa vie n'est que tracas et inquiétudes; il n'en est pas un qui ne soit forcé de convenir que ses plus grandes contrariétés lui viennent de la part de ceux qu'il occupe, tant il est vrai que ces derniers, n'ayant aucun intérêt pour mieux faire, n'emploient pas leur temps comme ils le devraient.

Mais que se passera-t-il dans l'avenir? le droit d'as-

sociation étant proclamé, les travailleurs feront-ils mieux leurs devoirs?

La concurrence sera-t-elle moins grande? évidemment non; attendu que les ouvriers d'élite formeront des associations et feront une rude guerre aux chefs d'industrie; le terrain même pourrait bien ne pas être tenable pour eux, car ils n'auront, pour la soutenir, que des ouvriers médiocres ou des apprentis, apprentis qui les quitteront aussitôt qu'ils sauront leur métier pour aller rejoindre leurs anciens compagnons d'infortune.

Mais, dira-t-on, la réussite de ces associations n'est que problématique; nous connaissons les difficultés, nous savons tous les ennuis qui attendent ces nouveaux établissements.

La dissension se mettra parmi les associés; il ne faut qu'une mauvaise tête pour tout désorganiser, et alors ils retomberont sous la domination des entrepreneurs, soit : c'est évidemment ce qui arrivera pour plusieurs; mais, en attendant, la lutte aura été acharnée, et plus d'un chef d'industrie pourra bien aussi rester sur le champ de bataille. En outre, ces associations dissoutes se reformeront sur des bases plus solides; les individus, ayant été à même de se connaître et de s'apprécier, se recruteront par sympathie de caractère : l'expérience leur aura appris que l'union fait la force; alors la concurrence ne sera plus possible pour les industries privées; elles succomberont dans la lutte, et leurs chefs en seront réduits à la position la plus fâcheuse.

Et si les propriétaires, mieux éclairés, après avoir re-

connu qu'ils ne sont pour rien dans le débat, que leur fortune ne court aucun risque, allaient épouser la cause des travailleurs en déclarant qu'ils ne s'adresseront qu'aux chefs d'industrie et aux marchands qui font participer les ouvriers et les employés dans les bénéfices que produit le travail? et si les administrations publiques allaient le déclarer aussi? la position serait pis encore.

Voilà l'avenir qui est réservé aux chefs d'industrie et aux marchands, qu'ils s'en pénètrent bien; il y va de leur intérêt : la situation est grave, très-grave. Quand un membre est malade, il faut le sacrifier pour sauver le corps; l'élan est donné, rien au monde ne pourra l'arrêter; les échecs, et ils seront nombreux, n'empêcheront pas cette grande question de marcher. Qui ne sait que tout être qui naît, par cela même qu'il est né, a le droit de vivre? Or la question est à l'ordre du jour; les lois naturelles sont plus puissantes que les lois faites par les hommes.

Ce ne sont point des conseils que nous nous permettons de donner; nous disons notre pensée appuyée sur des faits, et nous ajoutons que, si les chefs d'industrie étaient à même, comme nous, de juger de la différence qu'il y a, comme tranquillité d'esprit, d'avoir des intérêts isolés ou de les avoir solidaires, ils n'hésiteraient pas un moment pour prendre leur parti et pour faire participer, dans une proportion quelconque, aux bénéfices que produit le travail, les ouvriers et les employés qu'ils occupent : en agissant ainsi, ils serviraient leurs intérêts, ceux de leur pays et ceux de l'humanité.

AUX OUVRIERS.

Je m'adresse à ceux qui connaissent mon origine et à ceux qui ont eu et qui ont encore des rapports avec moi. Parmi eux il y en a qui étaient apprentis en même temps que moi; ils savent si ceux qui sont dans nos ateliers, en apprentissage, ne sont pas mieux traités que nous l'avons été nous-mêmes.

Ils savent combien nous avons apporté d'activité et combien nous nous sommes donné de peine en parcourant notre carrière, eux qui ont dit souvent qu'à notre place ils se donneraient moins de mal.

Ils savent combien ils m'ont fait d'opposition en 1837, quand j'ai organisé leur société de secours mutuels, qui possède aujourd'hui plus de 12,000 fr., après avoir secouru les associés malades depuis sa fondation.

Ils se souviennent combien ils avaient peu de confiance dans la réussite du projet de répartition des bénéfices que je leur ai soumis en 1840 et que nous avons mis en pratique à partir de 1842; ils pensaient que je voulais les exploiter par un moyen nouveau.

Ils se souviennent aussi de m'avoir blâmé quand ils interrogeaient leur cœur en voyant que les membres de ma famille, qui sont parmi eux, étaient moins bien traités que les étrangers.

Ils savent que, pendant cinq années, je me suis livré avec acharnement, dans un but d'humanité, à la recherche de moyens propres à fabriquer le blanc de zinc, matière inoffensive, pour remplacer cette atroce

céruse, ce poison qui fait tant de victimes parmi ceux qui, pour vivre, sont obligés de la fabriquer ou de l'employer.

Ils savent, ceux-là qui sont avec moi depuis plus de quinze ans, qui ont pu voir le fond de mon cœur, si je suis capable de leur donner des conseils sincères, des conseils d'ami, des conseils de père; s'ils le croient, qu'ils m'écoutent et qu'ils les répandent.

Le règne de la justice est arrivé, il faut l'organiser; l'organiser, mes amis, ce n'est pas peu de chose; on trouve plus facilement des faiseurs de discours que de vrais organisateurs; pour l'organiser il faut du temps, beaucoup de temps, vous en savez quelque chose d'après ce que nous avons fait ensemble.

Depuis plus de dix-huit siècles on travaille à l'organisation des sociétés; depuis dix-huit siècles on a établi système sur système; on a bâclé lois sur lois, décrets sur décrets, et, aujourd'hui, on est obligé de reconnaître qu'on est encore éloigné du but.

Savez-vous quelle est pour moi la vraie organisation du travail, l'organisation qui satisfera tous les intérêts, l'organisation qui permettra de pourvoir à tous les besoins, l'organisation, en un mot, qui contentera les riches et les pauvres, qui satisfera les plus courageux comme les plus paresseux, si réellement il peut y avoir de ces derniers dans une société bien organisée? Cette organisation, c'est tout simplement la **COMBINAISON** des travaux agricoles avec les travaux industriels, attendu que cette mère nourricière, la terre, en nous mettant à même d'employer les forces que nous aurons de

disponibles, ne nous exposera jamais à ces chômages que nous avons trop souvent occasion de déplorer et qui causent tous nos maux.

Travailleurs, vous allez régénérer le travail en formant des associations, et le fruit de vos labeurs sera réparti à chacun ; jusque-là tout va bien; mais *dans quelle proportion* allez-vous les *répartir?* Voilà un point sur lequel j'appelle votre sérieuse attention; il y a là un écueil qu'il faut éviter, il est des plus dangereux; modérez ce noble sentiment qui existe dans le cœur de l'homme, qui l'entraîne à faire abnégation de lui-même en se dévouant dans le but de rendre ses semblables aussi heureux que lui. Un célèbre publiciste a écrit qu'*un jour viendrait où il sera reconnu que celui-là doit plus à ses semblables qui a reçu de Dieu plus de force ou plus d'intelligence;* alors, s'écrie-t-il, *il appartiendra au génie, et cela est digne de lui, de constater son légitime empire, non par l'importance du tribut qu'il lèvera sur la société, mais par la grandeur des services qu'il lui rendra, car ce n'est pas à l'inégalité des droits que l'inégalité des aptitudes doit aboutir, c'est à l'inégalité des devoirs* (1).

De telles pensées ne peuvent partir que d'un bon cœur; cependant nous ne les admettons pas sans réserve, attendu que, malgré le plaisir qu'on éprouve à rendre service, on trouve juste d'en recevoir la récompense. D'ailleurs les besoins sont-ils les mêmes

(1) Louis Blanc, *Organisation du travail.*

pour tous? ce serait une grande erreur que de le croire; à ceux que la nature a peu favorisés il ne faut, en quelque sorte, que la nourriture matérielle, tandis qu'à ceux, au contraire, qui ont été le plus favorisés, les besoins physiques et moraux sont bien plus grands.

Croyez-moi, pour commencer, ne vous faites pas d'illusions, attendez; si la pratique vous démontre que vous avez commis des erreurs, vous serez toujours à même de les réparer. Ne suivez pas l'élan de votre cœur; partez du connu pour arriver à l'inconnu, c'est-à-dire continuez à rétribuer les uns et les autres selon les usages établis, et que chacun participe dans les richesses à acquérir, dans la proportion de son concours matériel et intellectuel.

Prenez-y garde, pour bien se connaître il faut vieillir ensemble : dans de certains moments de la vie, lorsqu'on a besoin de serrer les rangs par un motif quelconque, on est indulgent l'un pour l'autre; mais, quand on rentre dans la vie privée, le naturel revient, et, si vous êtes liés avec des personnes dont la manière d'être n'est pas la vôtre, vous éprouverez des regrets. Dans vos actes de société, prévoyez les cas d'expulsion; vous pouvez avoir besoin d'en faire usage : quand on est fort, il est facile d'être indulgent. En un mot, les droits à établir pour chacun doivent résulter du strict accomplissement des devoirs des uns et des autres.

Je le répète, ne vous exposez pas à des déceptions et au découragement qui ne manqueraient pas de surgir et qui vous amèneraient nécessairement à vous dissoudre

faute d'ordre et d'ensemble. Vous dissoudre! serait la chose la plus fâcheuse, attendu qu'on ne manquerait pas de condamner le principe de l'association des travailleurs comme étant impraticable.

Vous éprouverez beaucoup de peines et de déboires pour commencer.

Il existe des industries où il n'y a qu'à se mettre à l'œuvre ; les difficultés ne viennent qu'après ; tandis que, dans d'autres, les commencements sont très-durs et très-difficiles : tous les hommes, je le répète, ne sont point organisateurs et administrateurs.

Vous n'êtes probablement pas très-forts en comptabilité : la comptabilité est la pierre d'achoppement ; il y a très-peu de bons comptables ; la comptabilité vous donnera beaucoup de mal.

Ne confiez jamais votre caisse ni la recette à celui qui est chargé de la comptabilité ; par ce moyen, vous préviendrez les infidélités que les occasions font naître.

Dans le travail administratif, distribuez-le entre vous de manière à ce que chacun n'ait à s'occuper que de ce qui le concerne ; faites des règlements, discutez-les avant de les mettre en pratique et soyez sévères dans leur application, à moins que l'expérience ne vous démontre des difficultés réelles ; dans ce cas, modifiez-les, et n'oubliez pas, pour que tout marche bien, qu'il faut que chacun, quel qu'il soit, respecte les mesures d'ordre qui auront pu être prises (1).

(1) Dans un petit livre ayant pour titre, *Des améliorations qu'il serait possible d'apporter dans le sort des ouvriers peintres en bâtiments*, ou

N'oubliez pas que vous avez un apprentissage à faire, que les relations du chef d'industrie sont différentes de celles de l'ouvrier, et que là vous éprouverez des ennuis.

Les rapports avec les administrations publiques exigent moins de soin qu'avec les particuliers. Là les choses marcheront, je ne dirai pas mieux, mais moins mal. Le gouvernement républicain est dans l'obligation d'aider les travailleurs, mais avec les particuliers la question est plus délicate; ces derniers ont leur monde, tout changement bouleverse leurs habitudes; la confiance se gagne avec le temps, elle ne s'achète pas.

Vous aurez des préventions nombreuses à vaincre, dans le commencement surtout; il y a dans les relations d'affaires une foule de détails fort importants à observer. Il est vrai que la liberté, l'égalité, la fraternité sont proclamées; mais, malheureusement, il faudra encore qu'il se passe du temps avant que la fraternité ne soit pas un vain mot. Quand on est arrivé à l'âge de cinquante à soixante ans, on ne change pas facilement les habitudes des individus; il faut du temps, de la patience, et vous êtes pressés! Je comprends qu'il faut se hâter; mais, dans ce cas-ci, il faut se hâter lentement.

Établissez les choses pour que la paix et la concorde règnent parmi vous; il faut vous faire mutuellement force concessions, et mettre de côté ces misérables susceptibilités d'amour-propre insignifiantes, qui, pour la

y trouvera des règlements qui, quoique incomplets et très-sévères, peuvent servir de base pour en établir d'autres.

plupart du temps, introduisent, dans les rapports, des tiraillements qui tendent à tout désorganiser.

En résumé, en présence de ces difficultés, s'il était possible de s'entendre avec les chefs d'industrie, la question d'association marcherait infiniment plus vite et ferait infiniment moins de victimes; les chefs d'industrie ont intérêt à le faire; que les travailleurs en causent avec eux, qu'ils ne soient pas trop exigeants, les rapprochements et les transactions réciproques seront plus faciles. Les ouvriers doivent comprendre que la révolution a dû faire de profondes blessures à certains chefs d'industrie, blessures qui bouleversent complétement leur existence et qui les disposent peu, en ce moment, à une négociation quelconque.

Nous comprenons d'autant l'impatience des travailleurs que déjà ils ont été leurrés et que la peur de l'être encore excite leur méfiance; mais, encore une fois, de la patience, point de précipitation; ne tuons pas la poule aux œufs d'or.

DE LA CONCURRENCE.

La concurrence est utile au développement des facultés de l'homme, elle est dans l'intérêt de la perfection de toutes choses et de la production à bon marché; mais la concurrence, par l'intelligence seulement, car la concurrence comme on se la fait aujourd'hui dans l'industrie, c'est l'anarchie la plus fâcheuse; on trompe sur la quantité, sur la qualité, sur la mesure, sur le poids, en un mot on trompe sur tout.

Nous l'avons déjà dit ailleurs (1), nous le répétons ici, une telle concurrence tend à démoraliser non-seulement ceux qui en profitent, mais encore ceux qui servent d'instrument à la fraude. Dans notre opinion, le seul moyen à employer pour déterminer des limites à la concurrence dépend du législateur; il consiste à rendre chacun responsable de ses actes devant la loi, c'est-à-dire que quiconque aurait vendu ou échangé quoi que ce soit, dont la condition ne serait pas conforme aux conventions, soit poursuivi et condamné pour vol. Nous ne dirons pas que tout individu qui ferait faillite devrait non-seulement être poursuivi et condamné de même, et qu'il devrait être privé de ses droits civils jusqu'à sa réhabilitation, qui ne devrait avoir lieu que quand le failli aurait payé à ses créanciers capital et intérêt; mais nous croyons qu'il est indispensable de revoir la législation sur les faillites.

(1) Dialogues sur la concurrence sans limites.

Imprimerie de Mme Ve Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 7.